



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Garantie d'emprunt à SA HLM Les Ajoncs Construction d'une résidence intergénérationnelle

DEL-2018-095

Numéro de la délibération : 2018/095

Nomenclature ACTES : Finances locales, emprunts

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 10/12/2018

Date de convocation du conseil : 04/12/2018

Date d'affichage de la convocation : 04/12/2018

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Émilie CRAMET par Mme Alexandra LE NY, M. Paul LE GUERNIC par Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. François-Denis MOUHAOU par Mme Christine LE STRAT, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN.

Étaient absents : Mme Annie GUILLEMOT, Mme Véronique RISSEL, M. Eddy RENAULT.

Garantie d'emprunt à SA HLM Les Ajoncs Construction d'une résidence intergénérationnelle

Rapport de Yann LORCY

Vu la demande formulée par le Bailleur Social « SA HLM Les Ajoncs » et tendant à obtenir la garantie pour le remboursement d'un premier prêt d'un montant total de 2 496 113 € pour le financement de la résidence habitat jeunes et d'un second prêt d'un montant total de 583 169 € pour l'aide au logement intermédiaire dédié aux personnes âgées.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Pontivy accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 496 066 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt, constitué de plusieurs lignes de prêt.

Type de prêt	Montant	Durée	Taux	Taux actuel	Périodicité de paiement
PLAI	1 104 277,00 €	40 ans	Livret A -0,20%	0,55%	annuelle
PLAI Foncier	410 569,00 €	50 ans	Livret A -0,20%	0,55%	annuelle
PLUS	339 529,00 €	40 ans	Livret A +0,60%	1,35%	annuelle
PLUS Foncier	207 060,00 €	50 ans	Livret A +0,60%	1,35%	annuelle
PLS	219 047,00 €	40 ans	Livret A +1,11%	1,86%	annuelle
PLS Foncier	115 584,00 €	50 ans	Livret A +1,11%	1,86%	annuelle
Prêt Haut Bilan Bonifié	100 000,00 €	40 ans	Livret A +0,60%	1,35%	annuelle

Article 2 : Par ailleurs, en complément du prêt PLUS de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Emprunteur a bénéficié d'un prêt de la CARSAT d'un montant total de 583 169 € au titre de l'aide au logement intermédiaire dédié aux personnes âgées. A l'instar de la Caisse des Dépôts et Consignations, la CARSAT exige une garantie d'emprunt pour ce prêt. L'Emprunteur souhaite que la commune de Pontivy garantisse ce prêt à 100%, évitant ainsi d'aller chercher une garantie bancaire qui ne ferait que surenchérir le coût de l'opération.

Type de prêt	Montant	Durée	Périodicité
Prêt sans intérêts (CARSAT)	583 169 €	30 ans	annuelle

Nous vous proposons :

- d'autoriser Madame La Maire à signer le contrat à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 11 décembre 2018

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**